

-CAHIER DES CHARGES DES STAGES de PARACHUTISME SPORTIF

A — PRINCIPES FONDAMENTAUX COMMUNS A TOUS LES STAGES SPORTIFS

- a) **Quel que soit le type de stage et pour tous les stagiaires, le dossier d'inscription doit être complet et validé par le responsable des inscriptions 30 jours avant le début du stage. Il ne sera plus possible de s'inscrire à la dernière minute.**
- b) Quel que soit le type de stage, il doit obligatoirement se dérouler sur une plateforme centre-école ayant reçu l'agrément de la FFP. L'ANEG privilégie les associations à but non lucratifs.
- c) Quels que soit le type de stage et/ou sa forme d'encadrement (ANEG ou extérieur), ils doivent obligatoirement se dérouler conformément aux programmes officiels édités par la DTN de la FFP. Les programmes, les cursus, les validations sont tous consultables sur le site officiel de la FFP.
- d) L'âge minimum pour participer seul à un stage est de 18 ans, pour les mineurs à partir de 15 ans la présence d'un parent est obligatoire pendant toute la durée du stage. Jusqu'à la majorité, l'autorisation parentale des deux parents ou représentants légaux est obligatoire. La prise en charge des accompagnants n'est comprise dans le stage.
- e) Il n'y a pas de limite d'âge, celle-ci étant conditionnée à une visite médicale annuelle (valable 1 an). Celle-ci peut être faite par le médecin traitant. Toutefois le parachutisme requiert un minimum de condition physique afin de limiter tout risque.
- f) A minima, la souscription à une licence stage, comprenant une assurance RC et une assurance individuelle soumise à concurrence, est obligatoire avant de commencer la formation.
Le tarif de cette licence est arrêté chaque année par la FFP. L'ANEG, club affilié délivre, par délégation les licences fédérales sous notre n° 7522 (licence ANEG 7522 recommandée pour tous pour des raisons de représentativité au sein des structures fédérales FFP afin de percevoir les aides et bourses fédérales).
- g) Dans 99,9 % des stages, l'encadrement est assuré à titre bénévole par des moniteurs de l'ANEG.
- h) Le niveau minimum requis (règlement fédéral et de la jeunesse et sport) pour encadrer un stage (ou faire un acte de formation) est celui de moniteur fédéral. Évidemment un BPJEPS ou un diplôme 1er et 2^e degrés (BEES 1 et 2) peut encadrer.

-CAHIER DES CHARGES

DES STAGES de PARACHUTISME SPORTIF

i) Pour certains modules et/ou acquisitions de brevet, la formation peut être dispensée par un initiateur bénévole de la discipline sous la responsabilité du directeur technique de la plate-forme.

Un initiateur bénévole est une personne formée dans le cadre d'un cursus fédéral et qui a satisfait à l'examen d'initiateur FFP.

La liste des moniteurs bénévoles ANEG :

BPJEPS option TRAD : Timothé DODEIGNE (SSA Toulouse).

La liste des **brevets fédéraux ANEG** :

-Dominique CHARBOUILLOT (SSA de Perpignan) – Julien VALLEE (CMCAS de Lyon).

Initiateurs Vol relatif : Timothé DODEIGNE (SSA Toulouse).- Fabien GINET (SSA Grenoble) - Dominique CHARBOUILLOT (SSA de Perpignan) - Julien VALLEE (CMCAS de Lyon).

Initiateurs BI4 B4 ANEG : -Laurent BALMAIN (SSA Grenoble).

Initiateur WS : Xavier PELLETIER (SSA GAP)

j) Les conditions d'accès de tous nos stages sont identiques : ayant droit et ouvrant droit titulaire ou inscrit sur la carte « ACTIV ». Nous ne pouvons inscrire d'extérieur, nos stages étant largement remplis.

k) Certains types de stages se font aux mêmes dates et sur la même plate-forme afin de créer une stimulation entre les différents niveaux débutant progression et spécifique afin de créer une ambiance correspondante à nos valeurs de cohésion et de convivialité. De plus, cela nous permet une optimisation de l'organisation. Nous garantissons un nombre d'inscrits pour assurer le meilleur encadrement.

k) Tous les stages sont organisés « tout compris ». Ils comprennent : l'activité technique (carte d'adhérent — enseignement et encadrement technique – sauts – location matériel – supports pédagogiques – carnet de sauts) – avec l'hébergement et la restauration (prix coutant dans le tarif d'inscription).

Cependant, la participation de l'ANEG n'intervient que sur la partie technique. La licence assurance, reste à la charge du stagiaire.

l) Tous les stages se déroulent du dimanche fin d'après-midi (accueil et repas du soir) et se terminent le samedi midi à l'issue du déjeuner. Sauf indications au moment de l'inscription.

m) S'agissant de forfait, il existe un principe de calcul remboursement pour raison (météo si un minimum de saut n'a pas été fait en tenant compte des dépenses réalisées- en cas de blessures en début de stage – en cas d'événements familiaux exceptionnels – en cas de

-CAHIER DES CHARGES

DES STAGES de PARACHUTISME SPORTIF

défaillance de la plate-forme. Toutefois la licence assurance et la cotisation ANEG ne sont pas remboursable.

n) Nos différents stages étant groupés sur la même plate-forme et aux mêmes périodes, le nombre minima pour tenir une session est fixé à 8 stagiaires. Le nombre de moniteurs encadrant les stages est déterminé en fonction du nombre de stagiaire et de la structure pédagogique du centre. Dans la meilleure gestion économique du stage les moniteurs les plus proches de la structure encadrent en priorité.

B — PROFIL DES STAGES DE L'ANEG

Nous avons trois types de stages organisés par l'ANEG.

 Les stages organisés par et pour l'ANEG.

 Les stages faits en commun et à la demande des CMCAS et/ ou CCAS. (Stage découverte)

 Les stages dits OPEN : "ANIMATION" : stages techniques spécifiques exigeant un niveau pré requis. Ils sont organisés et préparé en fonction de la demande. Avec organisation locale, encadrement restant à charge des stagiaires. Participation de l'ANEG à 50% des frais techniques sur un maximum de 10 sauts à 40 euros (soient 200 euros MAX si plus de 10 sauts sont **réellement** effectués pendant le stage). Hors carte club. Pas de prise en charge hébergement.

C - LES STAGES ORGANISES PAR L'ANEG

Les stages de l'ANEG, par et pour l'ANEG se composent de 3 catégories :

Les stages débutants

Les stages progressions

Les stages spécifiques

D —STAGES DEBUTANT : (ce stage est validé par l'obtention du brevet A)

➤ Buts pédagogiques :

Capacité aux sauts individuels sans assistance de moniteurs en chute.

Apprendre, par la méthode traditionnelle, les conditions, les actions, la technique, les gestes nécessaires pour effectuer ses premiers sauts en parachute et acquérir les aptitudes à la chute libre permettant l'obtention du brevet A.

➤ Conditions du stage :

Stage ouvert à tous débutants qu'ils aient déjà fait quelques sauts ou pas.

Le stage est divisé en 10 modules, ces 10 modules doivent être validés pour l'obtention du brevet A, auxquels se rajoute un test QCM de 20 questions.

Faire un minimum de 15 sauts en chute.

En moyenne, 25 sauts sont nécessaires pour l'obtention de ce brevet.

➤ Conditions ANEG :

Stage de 6 jours, si possible 8 jusqu'à 10 sauts pris en charge.

-CAHIER DES CHARGES

DES STAGES de PARACHUTISME SPORTIF

50 % de l'activité technique sont pris en charge par l'ANEG pour le plus petit Coeff.

E — STAGES PROGRESSION : (ce stage est validé par l'obtention du brevet B)

➤ Buts pédagogiques :

Après l'obtention du brevet A, acquérir les éléments permettant de pratiquer au sein d'un centre d'activité pour :

B4, Accès aux brevets B « intermédiaires » (Bi4 et Bi5) et aux brevets B de spécialité (B1, B2, B3, B5), sous réserve de posséder le minima de sauts requis pour chacun de ces brevets.

➤ Conditions du stage :

Stage ouvert à tous ceux qui sont engagés dans une formation à la pratique du parachutisme sportif et qui ont obtenu le brevet A.

Le stage est divisé en 6 modules, ces modules doivent être validés pour l'obtention du brevet B, auxquels se rajoute la réalisation d'un test QCM de 30 questions.

En moyenne, 30 à 45 sauts sont nécessaires pour l'obtention de ce brevet.

➤ Conditions ANEG :

Stage de 6 jours, si possible 11 jusqu'à 13 sauts de pris en charge. 50 % de l'activité technique sont pris en charge par l'ANEG pour le plus petit coefficient social **y compris sauts test vidéo moniteur en chute.** (Volume des sauts moniteur pris en charge défini).

F — STAGES SPECIFIQUES :

Capacité aux techniques : loisir ou compétition (en conformité avec les règlements sportifs Français) :

-B1 (P.A./Voltige) - B2 (Vol Relatif) - B3 (Voile Contact)

-BI4 et B4 (Free Fly / Free style) - BI5 -B5 (Pilotage Sous Voile).

- Ce stage est validé par l'obtention des brevets : B1 – B2 – B3 – B4- BI4 - BI5-B5- Wing Suit-C et l'obtention des modules de qualifications spécifiques (suivit vidéo – tête en bas) et brevet D sauts en dehors structures et démonstration.

Ainsi que le brevet de parachutiste autonome BPA et accompagnateur club en soutien des moniteurs fédéraux en cours de pliage pour les élèves.

➤ Buts pédagogiques :

Acquérir les techniques permettant de satisfaire aux conditions d'obtention des brevets spécifiques aux différentes disciplines du parachutisme : PA – voltige (précision d'atterrissage et voltige) ; VR (vol relatif) ; VC (voile contact) ; FF – FS (freefly ; free style), conduite sous voile BI5- B5. Niveaux Wingsuit.

Brevet D (aptitude aux sauts de meeting et spéciaux ; prise en charge d'un avion ; suivi vidéo ; module tête en bas.

➤ Conditions du stage :

Être titulaire du brevet B.

Pour l'obtention des brevets, avoir satisfait aux tests techniques et théoriques (brevet C).

-CAHIER DES CHARGES

DES STAGES de PARACHUTISME SPORTIF

➤ Conditions ANEG :

Stage de 6 jours, si possible 16 jusqu'à 18 sauts de pris en charge.

57 % de l'activité technique sont pris en charge par l'ANEG pour le plus petit coefficient.
(Volume des sauts moniteur pris en charge défini).

G — AUTRES: STAGES ANIMATIONS : **organisation locale (hors encadrement national)** initiative locale
(Ce stage est validé par l'obtention de qualification spécifique et/ou de validation sur carnet de sauts)

➤ Buts pédagogiques :

Acquérir les techniques permettant de satisfaire aux conditions d'obtention des qualifications permettant la pratique d'activités spécifiques : compétitions ; grandes formations ; conduite sous voile de base ; stage BI5 apprentissage atterrissage en survitesse.

➤ Conditions du stage :

Être titulaire du brevet correspondant à la discipline et un minimum d'expérience (réf. DT49).

➤ Conditions ANEG :

➤ Stage à partir de 4 jours à 6 jours, avec la moitié des sauts pris en charge (limite 10 sauts) y compris animateur. Hors carte club (non pris en charge).

➤ 50 % de l'activité technique sont pris en charge par l'ANEG.

➤ Les stagiaires gèrent leur hébergement et restauration si le stage se déroule hors période de stage traditionnel.

Mise à jour 24 février 2026

La commission ANEG parachutisme